



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail du transport des denrées périssables****Soixante-quinzième session**

Genève, 8-11 octobre 2019

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

Propositions d'amendements à l'ATP :**Nouvelles propositions****Amendement à l'appendice 2 de l'annexe 1****Communication du Gouvernement du Royaume-Uni****Introduction**

1. Le groupe de travail informel de l'amélioration du système d'agrément a tenu une troisième réunion, le 23 mai à Olching (Allemagne), au cours de laquelle plusieurs questions ont été examinées.
2. L'une de ces questions portait sur le fait que la version anglaise du procès-verbal d'essai du modèle n° 12 comportait parmi les genres énumérés la rubrique : « *self-contained/not self-contained* ».
3. Les traductions française et russe utilisent les termes correspondant à « *independent* » et « *dependent* », à savoir, en français, « autonome » et « non autonome ». La version anglaise devrait utiliser « *independent* » et « *dependent* » pour éviter toute confusion.

Texte original anglais

« (a) Technical specifications of the unit

Date of manufacture : Make :

Type : Serial No :

Category¹

Self-contained/not self-contained

Removable/not removable

Single unit/assembled components »



Amendement proposé (sans objet en français)

4. Il est proposé que le texte se lise comme suit :

« (a) Technical specifications of the unit

Date of manufacture : Make :

Type : Serial No :

Category¹

~~Self contained/not self contained~~

Independent/dependent

Removable/not removable

Single unit/assembled components»

Incidences

5. La modification n'a aucune incidence financière mais supprime des termes qui ne sont pas utilisés ailleurs dans l'Accord et unifie le texte.
